



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ  
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

PARIS, LE 28 JAN 2008

SECAE/SQ/m/N° 1498

Monsieur le Président, *cher Pierre*

Au titre de l'article 88-4 de la Constitution, le Parlement a été saisi d'un projet d'action commune du Conseil de l'Union européenne, établissant une mission civile dans le domaine de la police, de la justice et des douanes au Kosovo, dans la perspective de l'indépendance de ce pays qui pourrait intervenir dès les prochaines semaines.

Le Conseil européen ayant en effet décidé, le 14 décembre dernier, que « l'Union européenne est prête à jouer un rôle de premier plan dans le renforcement de la stabilité dans la région et dans la mise en œuvre d'un règlement définissant le futur statut du Kosovo », il a souligné que « l'UE est prête à aider le Kosovo à progresser vers une stabilité durable, y compris en envoyant une mission de PESD et en apportant une contribution à un bureau civil international dans le cadre d'une présence internationale ».

Sur cette base, le Conseil Affaires générales et relations extérieures a été invité à préparer la mission, en déterminant les modalités de celle-ci et la date de son lancement. M. Javier SOLANA, Secrétaire général du Conseil et Haut représentant pour la Politique étrangère et de Sécurité commune, a été chargé de préparer cette mission, en concertation avec les autorités compétentes du Kosovo et des Nations Unies.

Monsieur Pierre LEQUILLER  
Président de la Délégation pour l'Union européenne  
Assemblée-Nationale  
33, rue Saint Dominique  
75007 PARIS

Le Gouvernement souhaite en conséquence appeler l'attention du Parlement sur le caractère d'urgence que revêt la présente demande. Il vous serait reconnaissant de bien vouloir procéder à l'examen de ce texte dans des délais compatibles avec cette échéance rapprochée.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée. *et de mes vœux meilleurs  
ami cause*



Jean-Pierre JOUYET

---

DELEGATION  
POUR L'UNION EUROPÉENNE

*Le Président*

D4/PP/CG

Paris, le 4 février 2007

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 28 janvier 2008, vous avez saisi la Délégation d'une demande d'examen en urgence d'un projet d'action commune du Conseil concernant la mission état de droit de l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO) (document E 3763).

Dans la perspective de l'indépendance de ce pays qui pourrait intervenir prochainement et conformément aux conclusions du Conseil européen adoptées le 14 décembre 2007, le projet d'action commune a pour objet de créer une mission civile au titre de la politique européenne de sécurité et de défense pour contrôler, encadrer et conseiller les institutions compétentes du Kosovo dans les domaines de la justice, de la police et des douanes, tout en conservant certaines responsabilités exécutives. Cette mission s'inscrit dans le cadre des présences internationales organisées dans ce pays et entrera en phase opérationnelle à compter du transfert de l'autorité de la mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MLNUK), au terme d'une période de transition. La mission de l'Union européenne, composée de 1 825 personnes, est prévue pour une durée de vingt-huit mois et le Conseil se prononcera sur sa prorogation éventuelle au plus tard six mois après le début de la phase opérationnelle. Elle est dotée d'un budget de 205 millions d'euros pour les seize premiers mois.

Le 1<sup>er</sup> février 2008, le Secrétariat général du Conseil a transmis une demande officielle aux Etats membres les invitant à se prononcer, par procédure écrite, avant le lundi 4 février à 12 heures, sur ce projet d'action commune ainsi que sur celui relatif à la nomination d'un représentant spécial de l'Union européenne au Kosovo, M. Pieter Feith, d'ordre réglementaire.

Monsieur Jean-Pierre JOUYET  
Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes  
37 quai d'Orsay  
75351 PARIS Cedex 07

Bien que n'ayant pu consulter la Délégation sur ce texte, mais compte tenu du débat qu'elle a mené sur l'ensemble des questions relatives à la perspective européenne de la Serbie le 23 janvier dernier, je crois pouvoir affirmer que ce projet ne suscite pas de difficultés particulières. Le Gouvernement peut donc considérer que la Délégation approuve ce texte.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Lequiller', with a stylized flourish at the end.

Pierre LEQUILLER